



Cdd a terme incertain pour remplacement d'une personne en maladie

Par **emykincaid**, le **21/06/2010** à **21:46**

Bonjour,

J'ai été embauchée en cdd a terme incertain par des particuliers pour remplacement d'une personne en accidents de travail en avril de cette année.

Avec un collègue embauché en septembre, nous nous sommes rendu compte que l'on avait exactement le même contrat. C'est à dire que nous remplaçons toutes les deux la même personne pour le même travail effectuer.

J'aurais voulu savoir si c'était légal car on m'a dit qu'il devait y avoir un remplaçant pour un remplacé.

Ce travail ne me plaisait pas, je voudrais démissionner.....

merci de vos réponses

Par **fabienne034**, le **22/06/2010** à **08:10**

bonjour,

vous avez raison votre employeur est en faute

pour tout savoir sur le cdd

<http://www.fbis.net/cdddroit.htm>

ne démissionnez pas , profitez de l'erreur de l'employeur pour négocier une rupture de contrat de travail négociée qui donne droit aux assédics

pour tout savoir:

<http://www.fbbs.net/rupturenegoW.htm>

Par **emykincaid**, le **22/06/2010** à **18:44**

merci beaucoup pour vos reponses.

Je m'occupe de ça dès demain car je veux être disponible dès début juillet.

Pour les assédics, pour le moment je suis toujours inscrite car ils me complètent mon 21h/semaines donc ce sera un souci si je dois me réinscrire plus tard.

Il faut que je vois de combien est ma période d'essai aussi...

C'est pas facile car ce n'est pas mon employeur qui a fait les contrats mais un mandataire.

En tout cas c'est terminé, je ne signe plus ce type de contrat car c'est une vraie merde car on ne c'est jamais quand il se termine...

Par **emykincaid**, le **22/06/2010** à **19:06**

J'ai lu les liens et c'est quand même compliqué car si je démissionne je perds mes indemnités de précarité et si je vois pour requalifier le cdd en cdi et faire une rupture conventionnelle cela prend minimum 5 semaines et 2 jours ce qui est énorme quand le travail ne nous convient pas...

Il faut que je discute avec le mandataire demain pour voir ce qu'elle peut me proposer mais je pense que la démission est le plus simple pour moi surtout que j'aurai du travail très facilement....

pffffffffffffff pas simple, je ne c'est pas trop quoi faire quand même.